Bien vivre ensemble dans l'école et sur la cour

Mes devoirs	Mes droits
- être poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes, - accepter tout le monde, - ne pas faire de mal aux autres - être honnête, - respecter le matériel et les lieux qui m'entourent.	**Le droit de s'amuser** : la cour de récréation est un lieu où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant ou en discutant.

Généralités	- ne pas se bagarrer - ne pas jouer avec des pierres ou des glands - penser à aller aux toilettes à la récréation - ne pas jouer dans les toilettes ni avec l'eau dans les toilettes - demander l'autorisation à l'adulte pour rentrer dans les couloirs - les chewing-gum sont interdits
Manteaux	- ne pas les déposer par-terre, les accrocher aux porte-manteaux ou les poser sur les bancs - récupérer son manteau avant chaque retour en classe
Espaces verts	- ne pas passer derrière les haies - respecter les plantations
Sapin	- il n'est pas autorisé d'y monter
Pelouses	- espaces calmes - pas de courses - pas de gymnastique, lutte, jeux d'opposition
Bancs	- interdiction de sauter par dessus - interdiction de se mettre debout dessus
Jeux de cour	- Foot : planning affiché (pas de foot de 13h35 à 13h45) - interdiction de se suspendre aux poteaux - Basket : ne pas lancer le ballon au-delà de l'arc de cercle, ne pas jouer derrière le panier - Dames : utilisables à chaque récréation - Matériel divers : il peut être sorti à chaque récréation (même le midi) - pas de balles de tennis mais possibilité de jouer avec des Ouf-ball - billes autorisées (taille < 3cm et quantité limitée : tient dans une poche de pantalon)
En cas de pluie	- ne pas jouer avec les ballons - ne pas jouer dans les flaques d'eau - on ne court pas sous le préau car beaucoup de monde

Rôle des adultes

Soigner et rassurer : En cas de blessure, l'enfant doit s'adresser aux adultes pour recevoir les premiers soins.

Surveiller aisément et activement les enfants pour faire respecter le règlement. Un espace est réservé pour les jeux de ballons (football et basket). Le matériel doit être installé et rangé correctement.
La cour ne doit jamais être laissée sans surveillance. Les espaces interdits seront signalés par des plots orange.

Sécuriser la cour, gérer les conflits et la violence : On ne répond pas à la violence par la violence. Aucun adulte étranger au service n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant. Seuls les enseignants et le personnel municipal habilité sont autorisés à gérer les conflits enfantins. L'adulte référent s'engagera à écouter, à faire preuve de discernement dans son analyse de la situation, à prendre une distance émotionnelle avec le conflit et à partager un même discours sur la loi et la sanction.

Les sanctions

Niveau	Sanction	Remarque
1 Avertissement	Isolement et/ou réparation si besoin (sur un temps de surveillance)	Trois avertissement génèrent un « carton jaune ».
2 Carton jaune	Isolement et/ou réparation si besoin + carton jaune à faire signer par les parents	Le 3ème « carton jaune » génère le « carton rouge ».
3 Carton rouge	Convocation des parents et de l'enfant par le responsable du service concerné devant une commission composée d'1 représentant de la mairie, d'1 représentant de l'école et d'1 représentant de parents d'élèves pouvant proposer l'exclusion ponctuelle ou définitive d'un service municipal ou d'une activité scolaire.	

Tout avertissement est inséré dans le carnet citoyen, celui-ci sera remis aux familles à la fin de chaque période pour évaluation du comportement de l'enfant.
Le respect de ce règlement permet à chacun de mieux profiter de ses temps de loisirs.
En signant, l'enfant s'engage à respecter ce règlement. Dans le cas contraire, il sera sanctionné en fonction de la gravité de sa conduite.

Signatures :

Élève ***Parents*** ***Directeur***

ECOLE LES FRITILLAIRES
12 Alexis Maneyrol
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02 40 06 78 45
Mail : ce.0440486p@ac-nantes.fr